



## PROCÈS-VERBAL

#10

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023** à 17 h 30.

### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Gracia Kasoki Katahwa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

### SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur André Porlier, secrétaire corporatif adjoint. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 37, l'assemblée débute.

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle 17 (dix-sept) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 52.

À 19 h 00, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2023-098 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 SEPTEMBRE 2023

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2023-099 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU LE 5 JUILLET 2023

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 5 juillet 2023.

CA-2023-100 ADJUGER UN CONTRAT  
COPICOM SOLUTION INC.  
SUPPORT ET L'ENTRETIEN DU PARC D'IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS KYOCERA  
6000024968

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet  
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjudger à **COPICOM SOLUTION INC.** un contrat pour le support et l'entretien du parc d'imprimantes multifonctions Kyocera, pour la période de 36 mois à partir du ou vers le 2 septembre 2023, au montant de **930 225,00 \$**, plus les taxes de **139 301,19 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 069 526,19 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000024968).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	39220
Compte	572510

CA-2023-101 OCTROYER DES CONTRATS  
ORACLE CANADA ULC  
SÉRVICES DE SUPPORT ET ENTRETIEN DES LICENCES ORACLE  
6000026392

VU le rapport du directeur exécutif – TI, innovation et transformation

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa  
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **ORACLE CANADA ULC** » des contrats pour les services de support et entretien des licences Oracle, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024, au montant total de **460 174 \$**, plus les taxes de **68 911 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **529 085 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions des propositions portant les numéros

1504018, 18750119, 18918599, 20299905, 20373961, 20637248, 20659376, 20659414 et 20846900 (6000026392).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	40000
Compte	552170

CA-2023-102 ADJUGER UN CONTRAT  
HUMANCE INC.  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉVALUATION DE POTENTIEL  
6000024663

VU le rapport du directeur exécutif – Talents, diversité et expérience employé

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Gracia Kasoki Katahwa  
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **HUMANCE INC.** un contrat pour des services professionnels pour l'évaluation de potentiel, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 1<sup>er</sup> octobre 2025, au montant de **840 500,00 \$**, plus les taxes de **125 864,88 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **966 364,88 \$** toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public et à la soumission produite par l'adjudicataire (6000024663).

	<b>IMPUTATION</b>
Centre	Type U
Compte	553990

CA-2023-103 MODIFICATIONS DU PARCOURS DE LA LIGNE 747  
DEV2023-07

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency  
APPUYÉ par madame Suzanne Lareau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° de modifier le parcours de la ligne 747 Aéroport P-E Trudeau direction ouest (portion René-Lévesque Ouest entre Guy et la station Lionel-Groulx);  
2° de modifier le parcours de la ligne 747 Aéroport P-E Trudeau direction ouest (entre la station Lionel-Groulx et la 720 Ouest);

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

La modification permanente du parcours de la ligne 747 entrera en vigueur le quinzième jour qui suit celui de sa publication dans un journal diffusé dans le territoire de la société. Le tout est sans augmentation du coût annuel moyen puisqu'on anticipe un temps de parcours supplémentaire nul, voire marginal, et sans modification aux arrêts actuels.

CA-2023-104 AUTORISER DES EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT À CONTRACTER PAR LA SOCIÉTÉ  
DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, D'ICI LE 31 DÉCEMBRE 2024, AUPRÈS DE  
FINANCEMENT-QUÉBEC POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 2 149 232 800 \$  
RÉSOLUTION CA-2022-066

ATTENDU QUE la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») est une personne morale de droit public dûment instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01) (ci-après la « Loi »);

ATTENDU QUE l'article 123 de la Loi prévoit que la Société peut, par règlement, décréter des emprunts qui doivent être approuvés par le conseil de la Ville de Montréal et par la ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 124 de la Loi prévoit que la Société peut contracter des emprunts temporaires;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de cet article prévoit que, lorsqu'il s'agit d'emprunts visant à financer un projet d'immobilisation pour lequel une société bénéficie d'une subvention du gouvernement, le taux d'intérêt et les autres conditions de ces emprunts doivent être autorisés par le ministre des Finances;

ATTENDU QUE, pour certains projets d'immobilisation, la Société bénéficie de subventions de la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (Ministre) ou de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL);

ATTENDU QUE le financement de ces projets, pour la part subventionnée, doit être réalisé auprès de Financement-Québec;

ATTENDU QUE, conformément au décret numéro 787-2013 du 3 juillet 2013, la Société a été désignée pour emprunter auprès de Financement-Québec;

ATTENDU QUE la résolution numéro CA-2022-066, adoptée par le conseil d'administration de la Société le 1<sup>er</sup> juin 2022, l'autorise à effectuer, d'ici le 30 septembre 2023, des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 1 135 517 000 \$, auxquels s'ajoutent les intérêts, pour financer temporairement ses projets d'investissement prévus au Plan d'immobilisations en transport collectif 2022-2027 approuvé par le Conseil du trésor, pour la part subventionnée pour les années financières 2022-2023 et 2023-2024 par la Ministre;

ATTENDU QUE la Société souhaite réaliser des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, d'ici le **31 décembre 2024**, pour un montant n'excédant pas *DEUX MILLIARDS CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENTS (2 149 232 800 \$)* soit : i) 380 655 000 \$ représentant le solde en capital de la marge de crédit au 31 mars 2023, moins 41 400 000 \$ représentant les sommes remboursées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 par financement à long terme, ii) 1 000 000 000 \$ pour le projet du prolongement de la ligne bleue, iii) 734 844 000 \$ pour financer ses projets d'investissement prévus au Plan des immobilisations en transport collectif (PITC) **2023-2028** approuvé par le Conseil du trésor, pour la part subventionnée par le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour les **années financières 2023-2024 et 2024-2025**, iv) 17 808 800 \$ pour financer la part subventionnée de ses projets d'investissement subventionnés par la SOFIL, prévus au Plan d'investissements 2023-2028 de la SOFIL, pour les **années financières 2023-2024 et 2024-2025** et v) 57 325 000 \$ pour les emprunts à long terme subventionnés échus en attente de refinancement d'ici le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE lorsque ces emprunts sont financés à long terme auprès de Financement-Québec, le montant des emprunts autorisé par la présente résolution diminue d'un montant équivalent à celui du financement à long terme réalisé;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser les emprunts à effectuer et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire la convention de marge de crédit en vigueur, conclue avec Financement-Québec;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ces emprunts;

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron  
APPUYÉ par madame Gracia Kasoki Katahwa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° QUE la Société soit autorisée à effectuer, d'ici le 31 décembre 2024, des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas *DEUX MILLIARDS CENT QUARANTE-NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENTS (2 149 232 800 \$)*, soit :
- i) TROIS CENT QUATRE-VINGTS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS (380 655 000 \$), auxquels s'ajoutent les intérêts, représentant le solde en

capital de la marge de crédit au 31 mars 2023, moins QUARANTE-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT MILLE DOLLARS (41 400 000 \$) représentant les sommes remboursées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 par financement long terme;

- ii) UN MILLIARD DE DOLLARS (1 000 000 000 \$), auxquels s'ajoutent les intérêts, pour financer temporairement le projet du prolongement de la ligne bleue;
  - iii) SEPT CENT TRENTE-QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (734 844 000 \$), auxquels s'ajoutent les intérêts, pour financer temporairement les projets d'investissement prévus au PITC 2023-2028, approuvé par le Conseil du trésor, pour la part subventionnée par le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour les années financières 2023-2024 et 2024-2025;
  - iv) DIX-SEPT MILLIONS HUIT CENT HUIT MILLE HUIT CENTS (17 808 800 \$), auxquels s'ajoutent les intérêts, pour la part subventionnée de ses projets d'investissements subventionnés par la SOFIL, prévus au Plan d'investissements 2023-2028 de la SOFIL pour les années financières 2023-2024 et 2024-2025;
  - v) CINQUANTE-SEPT MILLIONS TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (57 325 000 \$), auxquels s'ajoutent les intérêts, pour les emprunts à long terme subventionnés échus en attente de refinancement d'ici le 31 décembre 2024.
- 2° QUE lorsque ces emprunts sont financés à long terme auprès de Financement-Québec, le montant des emprunts autorisé au paragraphe précédent diminue d'un montant équivalent à celui du financement à long terme réalisé;
- 3° QUE, avant d'effectuer les emprunts, les autorisations requises pour emprunter en vertu de la Loi soient obtenues;
- 4° QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès de Financement-Québec;
- 5° QUE les emprunts contractés par la Société dans le cadre de la présente résolution comportent, en plus des limites établies aux paragraphes précédents, les caractéristiques et limites suivantes :
- a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement du Québec en vertu du décret numéro 635-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
  - b) les emprunts comporteront les modalités et conditions établies à la convention de marge de crédit en vigueur ou celles à intervenir;
- 6° QU'aux fins de constater chaque emprunt ou remboursement de capital sur les marges de crédit, la Société soit autorisée à remettre à Financement-Québec une confirmation de transaction;
- 7° QUE la Directrice générale, conjointement avec la Trésorière de la Société, soient autorisées, pour et au nom de la Société, à signer toute convention de marge de crédit, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des présentes;
- 8° QUE les personnes désignées à cet effet au Règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'effectuer des opérations de trésorerie et de signer tout document requis à cet effet de la Société, soient autorisées, pour et au nom de la Société, à signer toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt contracté par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges;
- 9° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro CA-2022-066, adoptée par le conseil d'administration de la Société le 1<sup>er</sup> juin 2022, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité.

CA-2023-105 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 19 h 03.

Les résolutions CA-2023-098 à CA-2023-105 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du  
conseil d'administration**

**Secrétaire corporatif adjoint**

---

**ÉRIC ALAN CALDWELL**

---

**ANDRÉ PORLIER**

**ANNEXE A**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**  
**LE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023 À 17 H 30**

**INTERVENANT PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

<b><u>NOM</u></b>	<b><u>SUJET DE L'INTERVENTION</u></b>
<b><u>QUESTION 1</u></b>	
Monsieur Gilbert Bauer	Monsieur Bauer aimerait savoir si les modes de paiement seront transférés sous la gouverne de l'ARTM.
Le Président	Le président demande à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, de répondre à la question.  Madame Léonard explique que la STM collabore avec l'ARTM afin de développer, entre autres, de nouveaux modes de paiement.

Les questions 2 et 3 sont regroupées. Elles concernent les autobus en transit de la ligne 33.

Madame Suzanne Bélanger Monsieur Yves Racicot	Une pétition est déposée concernant les autobus en transit aux intersections de la rue-Lafontaine et l'avenue Émile-Léonard de la ligne 33 Sud. Plusieurs plaintes ont déjà été faites concernant notamment, les autobus en arrêt avec le moteur allumé occasionnant du bruit et de la pollution ainsi que les autobus stationnés en bord de rue. Une suggestion est émise afin que l'horaire de soir de la ligne soit appliqué en tout temps puisque le trajet est différent.
Le Président	Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale.  Madame Léonard mentionne que la demande sera analysée et qu'un suivi sera effectué avec l'équipe de la Planification. Elle invite les intervenants à continuer de signaler les situations problématiques.

Les questions 4, 5, 6, 7 et 9 sont regroupées. Elles concernent la refonte du réseau de l'Île-des-Sœurs.

Monsieur Daniel Manseau Madame Nicole Trudeau Madame Geneviève Guay Monsieur Kevin Hirsch Madame Cora Gheorghe	Monsieur Manseau souhaite connaître les commentaires reçus de la clientèle et les impacts sur l'achalandage en lien avec la refonte de l'Île-des-Sœurs. La deuxième question de monsieur Manseau concerne la ligne 168, il demande si des changements à l'offre de service sont envisagés.  Des suggestions sont émises par mesdames Trudeau et Guay ainsi que monsieur Hirsch concernant l'offre de service à l'Île-des-Sœurs : <ul style="list-style-type: none"><li>• l'ajout d'un arrêt à la Place du Commerce à l'Île-des-Sœurs, soit sur la ligne 168 ou sur la ligne 172 ;</li><li>• l'augmentation de la fréquence de la ligne 12 lors des heures de pointe ;</li><li>• la modification de l'horaire de soir en semaine de la ligne 12 ;</li><li>• une synchronisation entre les lignes 12 et 168 au terminus du REM;</li><li>• une signalétique indiquant les prochains départs de toutes les lignes partant de la station Île-des-Sœurs du REM.</li></ul> Monsieur Hirsch demande si les applications en temps réel tel que Chrono seront synchronisées avec la refonte du réseau de l'Île-des-Sœurs, particulièrement les lignes 172 et 176.
--	---

Madame Gheorghe voudrait connaître les mesures d'amélioration de l'offre de service à l'Île-des-Sœurs qui sont prévues au cours des prochains mois.

Le Président

Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale à répondre aux questions.

Madame Léonard mentionne que des ajustements de l'offre de service ont déjà été apportés et que d'autres analyses sont en cours en fonction des commentaires le plus souvent rapportés, notamment concernant la ligne 168 (fréquence, horaire et fin de trajet). Au courant des prochains mois, des réévaluations seront effectuées en fonctions des divers critères.

En ce qui concerne les applications, les équipes travaillent à mettre les informations à jour dans les meilleurs délais possibles. Un suivi sera effectué pour la signalétique à la station Île-des-Sœurs du REM.

Le président ajoute que les suggestions seront prises en compte lors des prochaines analyses.

---

#### QUESTION 8

Madame Jeannine Petibois

Pour la première question de madame Petitbois, elle souhaite connaître la raison pour laquelle il n'y a pas d'autobus entre le terminus Newman et le terminus Dorval la fin de semaine. En ce qui concerne la seconde question, madame Petibois indique avoir rencontré des difficultés à planifier ses déplacements avec les applications Chrono et Moovit comparativement avec l'utilisation du site Internet de la STM qui ne semble plus fonctionnel.

Le Président

Le président demande à Michel Tremblay, directeur Planification et développement des réseaux, de répondre à la première question.

Monsieur Tremblay indique que la STM fait présentement la refonte du réseau dans les secteurs de LaSalle, Lachine et Dorval et que l'observation de madame Petitbois sera considérée.

Pour la deuxième question, le président réfère la question à Marie-Claude Léonard, directrice générale.

Madame Léonard indique que le site Internet devrait toujours être disponible pour la planification des déplacements. Un suivi sera effectué.

---

Les questions 10, 11, 12 et 13 sont regroupées. Elles concernent l'affichage publicitaire dans les installations de la STM.

Monsieur Louis Couillard  
Monsieur François Meloche  
Madame Krystel-Marylene  
Papineau  
Monsieur Olivier Huard

Les intervenants représentent plusieurs organismes environnementaux. Le collectif a fait parvenir une lettre aux dirigeants de la STM concernant des publicités d'une compagnie de combustibles fossiles qui ont été affichées sur des espaces publicitaires de la STM.

Les intervenants demandent à la STM de ne plus diffuser ce type de publicité et d'interdire la publicité liée aux combustibles fossiles ainsi que des véhicules à moteur à combustion interne dans les installations de la STM.

Le Président

Le président explique que la publicité à la STM est gérée depuis plusieurs années par la filiale commerciale Transgesco en respectant le cadre des normes canadiennes de la publicité. Avec l'évolution du rôle de la STM en tant que leader de la mobilité durable dans la société, le cadre de l'affichage publicitaire sera révisé prochainement.

---



## QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

### QUESTION 14

Monsieur Thomas Cardinal-Sirois Bonjour à vous tous, Hier, j'ai aperçu un NovaBus électrique à grande autonomie avec un « livery » NovaBus au coin de Parc et Mont-Royal. Est-ce que c'est un des 339 bus commandés récemment ? Bref, est-ce que la STM a reçu un ou des bus de la grande commande, et si oui, est-ce que des tests sont en cours ?

Le Président Le président demande à monsieur Sébastien Fecteau, directeur exécutif - Planification et entretien par intérim, de répondre à la question.

Monsieur Fecteau répond que ce n'est pas un véhicule de la STM et que les premiers bus arriveront en 2025.

---

### QUESTION 15

Monsieur Ameur Manceur Monsieur/Madame, La STM a permis un projet pilote permettant les chiens de compagnie dans le métro. Ceci a m'a permis de mener mes activités en transport en commun plutôt qu'en voiture.

Questions : (1) Y a-t-il un plan pour pérenniser le projet pilote dans les règlements de la STM ?

(2) Y a-t-il un plan pour étendre l'initiative aux autobus ?

(3) Le REM a le même projet pilote. La STM pourrait-elle intervenir au sein de l'ARTM pour convaincre EXO de permettre les chiens de compagnies dans nos trains de banlieue. Merci ! Ameur

Le Président Le président invite monsieur David Chagnon, directeur exploitation des stations, à répondre à la question.

Monsieur Chagnon explique que le projet pilote se terminera le 15 novembre prochain et sera pérennisé si le bilan est positif. Par la suite, le bilan sera présenté à l'ARTM et aux partenaires. En ce qui concerne la permission de chiens dans les autobus, le projet est présentement à l'étude.

---

### QUESTION 16

Madame Sophie Therrien Bonjour, Je vous écris concernant la situation du transport pour les résidents du secteur Du Golf. J'avais écrit aux membres du Conseil de la STM pour prévenir de l'Impact majeur qu'aurait cette refonte sur nos familles. Les impacts sont maintenant concrets et les mécontents nombreux. La qualité du service pour se rendre au Vieux-Montréal, à la Station McGill et à Griffintown est inacceptable. Les impacts sur ma famille sont grands : Le trajet vers mon travail dans le Vieux Mtl est passé de 23 à 45 minutes. Mes ados qui prenaient la 168 auparavant doivent maintenant faire le détour vers Verdun avec la 12 peu fréquente (20 à 30 minutes) pour se rendre à leurs écoles et chez leur père, car c'est le seul transport qui mène à la ligne verte dans notre secteur. Le trajet via le Bus/REM/Metro est encore plus long et il comporte aussi beaucoup de marche pour des jeunes avec de lourds sacs à dos. Les autobus ne respectent pas leurs horaires, ce qui crée beaucoup d'anxiété à ma plus jeune, étant donné le long délai entre chacun. Je dois maintenant reconduire mes ados en voiture le soir ou la fin de semaine car le trajet en transport en commun est interminable. Ce ne n'est pas que nous ne sommes pas adaptables. Ce sont les services offerts qui ne sont pas adaptés. Pourquoi ne pas avoir attendu l'arrivée des Stations REM de McGill et Griffintown pour abolir la ligne 168 du Chemin du Golf? Que comptez-vous faire pour améliorer notre service entre temps ? Merci, Sophie Therrien

Le Président Le président réfère la question à monsieur Michel Tremblay, directeur planification et développement des réseaux.

Monsieur Tremblay répond que les enjeux soulevés par madame Therrien font partie des commentaires qui ont été recueillis concernant la refonte du réseau de l'Île-des-Sœurs. Divers scénarios sont à

l'étude afin de bonifier l'offre de service dans le secteur.

---

QUESTION 17

Madame Sophia Nadeau Depuis la rentrée scolaire, mes bus arrivent toujours au moins 5 minutes en retard (68 et 468). Est-ce que c'est normal ? -

De plus, j'ai deux choix de bus : soit le 68 ou le 468 pour aller de Gouin Sainte-Suzanne à Pierrefonds Paiement. Les deux bus arrivent toujours en même temps. Est-ce que ça serait possible de décaler les départs pour avoir un bus à chaque 15 minutes et non à chaque 30 minutes ?

Le Président Le président demande monsieur Michel Tremblay, directeur planification et développement des réseaux, de répondre à la question.

Pour la première question, monsieur Tremblay explique que les retards sont dus principalement en raison de plusieurs chantiers de construction dans le secteur. Le temps de parcours sera analysé et des ajustements pourraient être apportés. En ce qui concerne la deuxième question, monsieur Tremblay répond que l'équipe de planification analysera la situation afin d'évaluer la possibilité d'intercaler les lignes 68 et 468.

---